



## **SAINT-GÈNES-CHAMPANELLE**

*« Les conseillers municipaux ont pour but de promouvoir la reconnaissance de l'enfant comme partenaire à part entière dans la vie de la cité » (charte de l'Association nationale des conseils municipaux d'enfants)*

La municipalité de Saint-Genès-Champanelle souhaite donner aux enfants de notre commune la possibilité de s'exprimer en organisant un Conseil Municipal des Enfants.

Le Conseil Municipal des Enfants se définit comme un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de la parole des enfants sur la vie de la commune.

Il a pour objectif d'initier les jeunes à la démocratie et à la citoyenneté, de favoriser leur participation à la vie de la communauté pour l'intérêt général et de les faire s'exprimer dans le respect constant des autres.

Le Conseil Municipal des Enfants est composé d'élèves de classes de CE2, CM1 et CM2. Les enfants élus pour 3 ans représenteront ainsi leurs camarades.

Téléphone : 0473873510  
Courriel : [mairie@saint-genes-champanelle.fr](mailto:mairie@saint-genes-champanelle.fr)

## *Engagement des conseillers municipaux enfants*

Les Conseillers s'engagent à être présents aux réunions du Conseil Municipal des Enfants. En cas d'empêchement, l'enfant devra être excusé par ses parents ou représentant légal en prévenant l'un des animateurs par téléphone ou par mail.

**3 absences consécutives, non motivées, entraînent la radiation du Conseiller Municipal des Enfants.**

## *La campagne électorale*

La candidature sera accompagnée d'une fiche « programme » **jointe**. Chaque candidat sera libre de la présentation de ce document, il devra mettre son nom, prénom et sa photo. Il devra également rédiger des éléments de son programme, ses motivations, ses propositions d'actions....

Ces fiches seront exposées jusqu'aux élections à l'école de Saint-Genès-Champanelle.

## *Projets*

Une fois élu, le Conseiller s'implique dans la réalisation de projets.

Les projets peuvent porter sur l'environnement, la sécurité, les loisirs et la culture, la communication, la solidarité...

## *Mode de Fonctionnement*

Les réunions se dérouleront en mairie le samedi matin de 10h à 11h 30 au moins 3 fois/an.

## *Droits et devoirs*

Le Conseiller doit respecter ses engagements en étant disponible et présent aux réunions.

Le Conseiller doit écouter et être écouté ; il doit respecter l'autre, ses différences d'idées, son temps de parole; en retour il doit pouvoir exprimer ses opinions. Il doit être poli envers les autres, jeunes et adultes.

Il s'engage à participer aux différentes commémorations et cérémonies de la commune.



## *Autorisation parentale*

Je soussigné(e):     Monsieur                       Madame

NOM:

Prénom:

Demeurant à (adresse complète):

Tél fixe:

Tél portable:

Adresse Email:

Agissant en qualité de représentant légal de

NOM:

Prénom:

Né(e) le:

Scolarisé(e) en classe de:

- Autorise mon enfant à être candidat(e) au Conseil Municipal des Enfants de Saint-Genès-Champanelle.
- L'autorise à participer aux manifestations et activités organisées dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants.
- Accepte que mon enfant soit photographié et autorise les responsables à utiliser les images de mon enfant prises pendant les activités du Conseil Municipal des Enfants.
- Déclare avoir lu la charte ainsi que le règlement et faire en sorte que mon enfant soit présent le plus possible aux réunions et manifestations.

A \_\_\_\_\_, le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »):

Téléphone : 0473873510  
Courriel : [mairie@saint-genes-champanelle.fr](mailto:mairie@saint-genes-champanelle.fr)

***Déclaration de candidature***  
***(À remplir par L'Enfant)***

**NOM :**

**Prénom :**

**Date de naissance :**

**Etablissement scolaire :**

**Classe :**

**Adresse :**

**Mail sur lequel je peux être contacté :**

**Numéro de téléphone des parents :**

**Fait à :** \_\_\_\_\_ **le** \_\_\_\_\_

*Logo mairie*

Téléphone : 04 73 87 35 10  
Courrier électronique : [mairie@saint-genes-champanelle.f](mailto:mairie@saint-genes-champanelle.f)